

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 23  
Date de convocation : 31 mai 2019  
Date d'affichage : 31 mai 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

#### DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE –  
Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER –  
Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER –  
Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE  
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER  
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ  
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

#### **DÉLIBÉRATION 2019-049 : SOLLICITATION DU BÉNÉFICE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR MME CARINE DENOGENT – 4<sup>ème</sup> MAIRE-ADJOINTE et POUR MR PHILIPPE GAUTHERON – 3<sup>ème</sup> MAIRE-ADJOINT**

**Vu** l'article L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

**Considérant** que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

**Considérant** que la protection prévue aux deux alinéas précédents est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs des maires ou des élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation lorsque, du fait des fonctions de ces derniers, ils sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

**Considérant** que cette protection peut être accordée, sur leur demande, aux conjoints, enfants et ascendants directs des maires ou des élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation, décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions, à raison des faits à l'origine du décès ou pour des faits commis postérieurement au décès mais du fait des fonctions qu'exerçait l'élu décédé.

**Considérant** que la commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale.

**Considérant** que Madame Carine DENOGENT, 4<sup>ème</sup> adjointe et déléguée aux affaires sociales, logement social, 3<sup>ème</sup> âge et Cimetière, et Monsieur Philippe GAUTHERON, 3<sup>ème</sup> adjoint et délégué aux finances, Marchés publics, Commerce et Artisanat, sollicitent le bénéfice de la protection fonctionnelle pour engager toutes actions contentieuses à l'encontre du ou des auteurs des atteintes à leur vies privées et autres délits commis à l'occasion et du fait de leurs fonctions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à la majorité

**ACCORDE** la protection fonctionnelle sollicitée par Madame Carine DENOGENT, 4<sup>ème</sup> adjointe et déléguée aux affaires sociales, logement social, 3<sup>ème</sup> âge et Cimetière, et Monsieur Philippe GAUTHERON, 3<sup>ème</sup> adjoint et délégué aux finances, Marchés publics, Commerce et Artisanat.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

**PREND** en charge les honoraires de l'Avocat, à savoir le Cabinet Alexis GUEDJ, Avocat à PARIS, ainsi que tous les autres frais liés à cette procédure en vue d'assurer la défense des intérêts de Madame Carine DENOGENT, 4<sup>ème</sup> adjointe et déléguée aux affaires sociales, logement social, 3<sup>ème</sup> âge et Cimetière, et de Monsieur Philippe GAUTHERON, 3<sup>ème</sup> adjoint et délégué aux finances, Marchés publics, Commerce et Artisanat, dans le cadre des deux contentieux sus-évoqués

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**Pour : 18**

**Abstention : 5 (I. LECLERCQ + P, A. MEYNADIER + P + N. BADDOUR)**

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 13 juin 2019  
Le Maire,  
Fabien VALLEE

